

Séance ordinaire du 8 juillet 2024

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce huitième jour du mois de juillet deux mille vingt-quatre à dix-sept heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil de la Ville Amélie Landry.

Assistent à la séance : Jean-Sébastien Gagnon, directeur général par intérim, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2024-0452

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Philippe Lehouillier

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé à l'unanimité

D'offrir les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville au maire Gilles Lehouillier, ainsi qu'aux membres de sa famille et de ses proches, à la suite du décès de son père monsieur Philippe Lehouillier, à l'âge de 101 ans.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0453

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 avec modification par l'ajout des affaires suivantes :

« Intention d'accorder une aide financière au Collège de Lévis pour la réalisation de son projet de construction d'un complexe sportif multifonctionnel
Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2024-009](#)

« Demande de ressources supplémentaires au Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2024-010](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0454

Période de questions

Environ vingt personnes assistent à la séance. Quelques personnes prennent la parole. Aucune question n’a été transmise en ligne sur le site Internet de la Ville.

CV-2024-0455

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2024

ATTENDU QU’une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 25 juin 2024.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-0456

Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 17 juin 2024 et de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 juin 2024

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 17 juin 2024 et le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 juin 2024 sont déposés.

CV-2024-0457

Adoption de la version actualisée de la politique de perfectionnement et développement des compétences

Document d’aide à la décision [GCH-2024-071](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0564 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D’adopter la version actualisée de la politique de perfectionnement et développement des compétences, telle que jointe à la fiche de prise de décision GCH-2024-071.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-0458

Embauche d'un Directeur des opérations à la Direction de l'entretien et des infrastructures

Document d'aide à la décision [GCH-2024-073](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0590 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'embaucher David Girard à titre de Directeur aux opérations à la Direction de l'entretien des infrastructures, poste de cadre supérieur contractuel à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0459

Besoins de main-d'œuvre à la Direction du transport et de la mobilité durable

Document d'aide à la décision [GCH-2024-075](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0566 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction du transport et de la mobilité durable, tel que précisé à la fiche de prise de décision GCH-2024-075, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0460

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par l'Association coopérative d'économie familiale Lévis-Lauzon concernant l'immeuble situé au 33, rue Carrier, Lévis, auprès de la Commission municipale du Québec

Document d'aide à la décision [DAJ-2024-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0568 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes

foncières présentée par l'Association coopérative d'économie familiale Lévis-Lauzon, concernant son immeuble situé au 33, rue Carrier, Lévis (Québec) G6V 5N5, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0461

Aide financière au Patro de Lévis

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2024-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0570 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'accorder au Patro de Lévis, l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues à la fiche de prise de décision DVC-ART-2024-005, pour le maintien de ses programmes et ses services culturels auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0462

Entente de versement d'une aide financière et de collaboration à intervenir avec Excellence sportive Québec-Lévis et financement de la dépense relative aux projets reliés au mandat du comité des services de proximité

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2024-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0591 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De conclure l'entente d'aide financière et de collaboration à intervenir avec Excellence sportive Québec-Lévis, telle que jointe à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2024-007, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

D'affecter un montant de 10 000 \$ provenant de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du comité des services de proximité, tels que précisés à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0463

Affectation à un fonds réservé et renflouement de certaines réserves financières

Document d'aide à la décision [FIN-2024-037](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0571 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'affecter un montant de 1 500 000 \$ au fonds réservé pour les élections et de renflouer les réserves financières suivantes à même l'excédent de fonctionnement non affecté, et ce, sans excéder le montant maximal de la réserve à la fin de l'exercice financier 2024 :

- réserve financière pour les salaires des employés en assignation temporaire de 950 000 \$;
- réserve financière pour les cours d'eau de 425 000 \$;
- réserve financière pour les dépenses pour les franchises aux contrats d'assurance de 100 000 \$;
- réserve financière pour les dépenses de sécurisation des usagers des réseaux routiers, piétonniers et cyclables de 300 000 \$;
- réserve financière pour la gestion de la contamination de 125 000 \$;
- réserve financière pour les projets environnementaux de la politique environnementale de 300 000 \$;
- réserve financière pour les logements sociaux de 2 400 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0464

Dépôt du rapport de l'auditeur externe sur les comptes et affaires du Bureau du vérificateur général au 31 décembre 2023

Document d'aide à la décision [FIN-2024-038](#)

Le rapport de l'auditeur externe sur les comptes et affaires du Bureau du vérificateur général au 31 décembre 2023 est déposé, à titre d'information.

CV-2024-0465

Entente de visibilité triennale à intervenir avec Les créations pyro dans le cadre des grands feux Loto-Québec pour les années 2024, 2025 et 2026

Document d'aide à la décision [DEV-2024-043](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0575 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De conclure l'entente de visibilité à intervenir avec Les créations pyro dans le cadre des grands feux Loto-Québec pour les années 2024, 2025 et 2026, telle

que jointe à la fiche de prise de décision DEV-2024-043, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0466

Abrogation de la résolution CV-2024-03-75 « Aide financière à Créations hit the floor »

Document d'aide à la décision [DEV-2024-054](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0576 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'abroger la résolution CV-2024-03-75 « Aide financière à Créations hit the floor ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0467

Nomination d'un membre du comité d'investissement et de soutien aux entreprises et remerciements

Document d'aide à la décision [DEV-2024-055](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0577 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De nommer Mario Ouellet à titre de membre du comité d'investissement et de soutien aux entreprises, à titre de représentant du secteur du milieu des affaires, et ce, pour un mandat d'une durée de quatre ans.

De remercier Raynald Breton pour son implication au sein du comité d'investissement et de soutien aux entreprises.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0468

Félicitations à monsieur Raynald Breton

Il est proposé par le maire Gilles Lehouillier
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Raynald Breton pour son implication et sa contribution exceptionnelle à titre de membre du comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0469

Demandes de subvention pour une étude d'opportunité pour le projet Navaltech

Document d'aide à la décision [DEV-2024-056](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0578 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'autoriser la Direction du développement économique et de la promotion à déposer trois demandes de subvention distinctes aux organismes suivants, pour la réalisation d'une étude d'opportunité pour le projet Navaltech :

- au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- à Développement économique Canada;
- au Secrétariat à la Capitale nationale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0470

Aide financière à Les écuries de la Chaudière (Langis Lapierre)

Document d'aide à la décision [DEV-2024-057](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0579 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 120 000 \$ à Les écuries de la Chaudière (Langis Lapierre), pour son projet d'amélioration des infrastructures, conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0471

Avenant 3 à la convention d'aide financière dans le cadre du réseau accès entreprise Québec à intervenir avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Document d'aide à la décision [DEV-2024-058](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0580 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De conclure l'avenant 3 à la convention d'aide financière dans le cadre du réseau accès entreprise Québec à intervenir avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, tel que joint à la fiche de prise de décision DEV 2024-058, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0472

Entente financière à intervenir avec Éco entreprises Québec

Document d'aide à la décision [APP-2024-087](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0592 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De conclure l'entente financière à intervenir avec Éco entreprises Québec, telle que jointe à la fiche de prise de décision APP-2024-087, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0473 modifiée par CV-2024-0512

Option de renouvellement du contrat relatif à la collecte et le transport des matières recyclables en contenants à chargement avant

Document d'aide à la décision [APP-2024-093](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0582 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'exercer l'option de renouvellement d'un an du contrat relatif à la collecte et au transport des matières recyclables en contenants à chargement avant (appel d'offres 2023-50-42), attribué par la résolution CV-2023-03-36, adoptée le 23 mai 2023, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2025, pour une dépense totale estimée à 1 934 730 \$, avant TPS et TVQ, le tout conformément aux conditions du devis et à la soumission produite par l'adjudicataire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0474

Attribution du contrat relatif à la collecte et le transport des matières recyclables en bacs roulants

Document d'aide à la décision [APP-2024-097](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0586 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'attribuer le contrat relatif à la collecte et le transport des matières recyclables en bacs roulants (appel d'offres 2024-50-36), à Gaudreau environnement inc., pour une dépense estimée à 6 587 764,64 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de 63 mois, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0475

Entente de règlement à l'amiable, transaction et quittance et promesse de vente à intervenir avec le propriétaire du lot 1 963 247 du cadastre du Québec (chemin Olivier, secteur Saint-Nicolas), confirmation relative à l'utilisation de ce lot et financement afférent

Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-027](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0587 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De conclure l'entente de règlement à l'amiable, transaction et quittance et promesse de vente, telle que jointe à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-027, d'autoriser Dominic Deslauriers, Directeur général, à signer cette entente, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la

présente résolution, et de décréter que la partie du lot 1 963 247 du cadastre du Québec est affectée à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition.

De financer la dépense relative à cette entente, tel que mentionné à cette fiche de prise de décision, au montant maximum de 1 103 000 \$, à même la réserve financière aux fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0476

Avenant 2 à un bail commercial à intervenir avec 9302-7399 Québec inc. concernant l'ajout d'un local dans une partie de l'immeuble situé au 1190A, rue de Courchevel (secteur Saint-Romuald)

Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-028](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0588 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De conclure l'avenant 2 à un bail commercial à intervenir avec 9302-7399 Québec inc., concernant l'ajout d'un local dans une partie de l'immeuble situé au 1190A, rue de Courchevel (secteur Saint-Romuald), tel que joint à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-028, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0477

Approbation du Règlement no 185 décrétant une dépense et un emprunt de 42 000 000 \$ pour les travaux de construction du tronçon 2 du projet de « Mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture » à Lévis adopté par la Société de transport de Lévis

Document d'aide à la décision [TMD-2024-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0593 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'approuver le Règlement no 185 décrétant une dépense et un emprunt de 42 000 000 \$ pour les travaux de construction du tronçon 2 du projet de « Mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture » à Lévis, adopté par la Société de transport de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0478

Entente concernant l'accès aux images captées par les systèmes de vidéosurveillance appartenant à la ministre des Transports et de la Mobilité durable à partir du Centre intégré de gestion de la circulation de Québec à intervenir avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable et la Société de transport de Lévis

Document d'aide à la décision [BSC-2024-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0589 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De conclure l'entente concernant l'accès aux images captées par les systèmes de vidéosurveillance appartenant à la ministre des Transports et de la Mobilité durable à partir du Centre intégré de gestion de la circulation de Québec à intervenir avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable et la Société de transport de Lévis, telle que jointe à la fiche de prise de décision BSC-2024-001, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0479

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de certains usages associés à des activités culturelles et artistiques ainsi que la classe d'usages H4, habitation bifamiliale isolée, dans la zone M2072, rue Saint-Laurent, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-082](#)

Le membre du conseil de la Ville Steve Dorval donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-082.

Ce règlement a pour objet de :

- spécifiquement permettre l'usage centre culturel inclus dans la classe d'usages multiples C113, sports, loisirs et jeux, intérieur seulement, amphithéâtre et auditorium, aréna, stade couvert, cinéma, théâtre de 750 places assises et moins (centre communautaire, centre culturel, centre récréatif, piscine intérieure, salle de jeux intérieurs, de réunion, de réception ou de danse (non érotique)), dans la grille des spécifications de la zone M2072, et d'y prévoir les normes et spécifications afférentes;
- d'ajouter les classes d'usages C905, produits de décoration, d'artisanat, d'animation de fêtes, fleurs, pièces de collection, œuvres d'art, antiquités, trophées, à l'exclusion des marchés aux puces, et H4, habitation bifamiliale isolée, dans la grille des spécifications de la zone M2072, et d'y prévoir les normes et spécifications afférentes.

CV-2024-0480

Adoption du Projet de règlement RV-2024-34-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de certains usages associés à des activités culturelles et artistiques ainsi que la classe d’usages H4, habitation bifamiliale isolée, dans la zone M2072, rue Saint-Laurent, secteur Lévis) et l’assemblée publique de consultation soit accompagnée d’une consultation écrite

Document d’aide à la décision [URBA-SAT-2024-082](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0573 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D’adopter le Projet de règlement RV-2024-34-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-082.

De décréter que l’assemblée publique de consultation soit accompagnée d’une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d’urbanisme et d’aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l’assemblée publique.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-0481

Adoption du Règlement RV-2024-34-68 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

Document d’aide à la décision [TMD-2024-011](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-68 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement dans plusieurs stationnements publics municipaux, sur une partie des rues Saint-Joseph, du Bassin, de la Dalle, du Froment et de la rue Joseph-Paquet ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-03-78;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D’adopter le Règlement RV-2024-34-68 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2024-011.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-0482

Adoption du Règlement RV-2024-34-75 modifiant le Règlement RV-2023-34-28 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville

Document d'aide à la décision [FIN-2024-029](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-75 modifiant le Règlement RV-2023-34-28 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville a pour objet de mettre à jour la tarification applicable pour certains des services offerts par la Ville ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0535 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2024-34-75 modifiant le Règlement RV-2023-34-28 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville, tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2024-029.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0483

Adoption du Règlement RV-2024-34-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification quant à la hauteur maximale d'un bâtiment dans les zones M2153 et M2541, à proximité de l'intersection de la route du Président-Kennedy et du boulevard Guillaume-Couture, secteur Desjardins)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-087](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet :

- de modifier la grille des spécifications afférente à la zone M2153 de façon à limiter à 12 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés;
- et de modifier la grille des spécifications afférente à la zone M2541 de façon à limiter à 15 étages la hauteur maximale des bâtiments principaux, et ce, pour l'ensemble des usages autorisés ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0572 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu

D'adopter le Règlement RV-2024-34-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second

projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-03-82.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0484

Adoption du Règlement RV-2024-34-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifier les normes applicables aux espaces de chargement ou de déchargement hors rue et aux accès véhiculaires dans les zones à dominance d'usage I, industrielle)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-089](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de modifier des normes applicables aux espaces de chargement ou de déchargement hors rue et aux accès véhiculaires, et ce, uniquement pour les zones à dominance d'usage I, industrielle ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0572 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2024-34-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-03-32.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0485

Intention d'accorder une aide financière au Collège de Lévis pour la réalisation de son projet de construction d'un complexe sportif multifonctionnel

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2024-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0602 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De confirmer l'intention de la Ville d'accorder une aide financière au Collège de Lévis, pour la réalisation de son projet de construction d'un complexe sportif multifonctionnel, d'un montant total et maximum de 3 000 000 \$, et ce, sous réserve des modalités et conditions indiquées à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2024-009.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0486

Demande de ressources supplémentaires au Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2024-010](#)

ATTENDU QUE la Ville prépare un plan d'action concerté avec les actrices et acteurs du milieu sur l'itinérance et tente de gérer et amoindrir les impacts sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Ville et les organismes communautaires travaillent déjà en étroite collaboration dans ce dossier ;

ATTENDU QUE la Ville assume seule les frais financiers lors des interventions de son service de police et d'une partie des frais financiers lors des interventions relatives au développement social sur son territoire ;

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches est responsable de veiller au maintien et à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population de la région 12 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0613 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

De demander au Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches :

- d'initier rapidement une démarche avec les partenaires pour mettre en place un plan d'action d'urgence, qui permettra d'assurer un filet de sécurité sociale particulièrement dans le secteur de la rue de la Côte du Passage et de l'avenue Bégin (secteur Lévis);
- d'assurer un service 24 heures par jour, sept jours par semaine à la clientèle qui reçoit des services au 55-57, rue de la Côte du Passage, Lévis;
- de mandater la Direction de la vie communautaire comme représentante auprès des partenaires et du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, pour trouver une solution durable qui pourra mener à la relocalisation des services.

De transmettre une copie de la présente résolution aux personnes suivantes :

- monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé;
- monsieur Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux;
- monsieur Bernard Drainville, ministre de l'Éducation et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches;
- madame Martine Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, ministre responsable de la Condition féminine et députée de la circonscription des Chutes-de-la-Chaudière;
- monsieur Patrick Simard, président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0487

Période d'intervention des membres du conseil de la Ville

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2024-0488

Païement du droit de mutation en douze versements sans intérêts

ATTENDU QUE l'accès à la propriété est devenu de plus en plus difficile pour les premières acheteuses et les premiers acheteurs en raison de la hausse des prix de l'immobilier ;

ATTENDU QUE le droit de mutation, communément appelé la « taxe de bienvenue », constitue une charge financière supplémentaire pour les nouveaux propriétaires ;

ATTENDU QUE la loi 39 adoptée en décembre dernier permet maintenant à une municipalité d'adopter un règlement prévoyant des modalités selon lesquelles un droit de mutation peut être payé en plusieurs versements ;

ATTENDU QUE l'étalement du paiement de cette taxe sur une période de douze mois sans intérêts allégerait la pression financière sur les premières acheteuses et premiers acheteurs ;

ATTENDU QUE cette mesure pourrait encourager davantage de jeunes familles et de nouvelles résidentes et de nouveaux résidents à s'établir dans notre municipalité, contribuant ainsi à son développement économique et démographique ;

ATTENDU QUE la Ville de Lévis permet déjà le paiement en douze versements sans intérêts du compte de taxes, démontrant ainsi la faisabilité et les avantages de cette approche ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu

Que le conseil de la Ville s'engage à appuyer l'idée de permettre le paiement du droit de mutation en douze versements sans intérêts.

Proposition d'amendement

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu

D'amender la proposition par le remplacement des mots «à appuyer» par les mots «à analyser plus à fond».

À la demande du membre du conseil de la Ville Isabelle Demers, le maire appelle le vote sur cette proposition telle qu'amendée.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent en faveur de la proposition telle qu'amendée.

Les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry, Michel Turner et le maire Gilles Lehouillier votent en défaveur de la proposition telle qu'amendée.

Le maire déclare la proposition telle qu'amendée rejetée à la majorité.

Rejetée à la majorité

CV-2024-0489

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

À 18 h 18, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Michel Patry, maire suppléant

Edith Bellemare, assistante-greffière